

#Certi'Créa



**Chambre d'Agriculture
de Côte-d'Or**

1 Rue des Coulots – CS 70074
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 68 66 00
Fax : 03 80 68 66 09
accueil@cote-dor.chambagri.fr
www.cote-dor.chambagri.fr

**Pôle Agricole de
Pouilly en Auxois**

Route d'Arnay le Duc
21320 CREANCEY
Tél : 03 80 90 89 09
Fax : 03 80 90 76 14

Antenne de Châtillon

24 Avenue Navoizat
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tél : 03 80 91 06 76
Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation afin d'envisager les aménagements possibles

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18210004000027
APE 9411Z
N° existence OF :
2621P001021



Formation permettant la délivrance de la certification RS 5244

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

DUREE : 3 jours (présentiel) + 2 heures de formation à distance (plateforme moodle)

OBJECTIFS :

Situer mon projet par rapport au contexte et aux enjeux agricoles actuels.
Identifier les ressources sur lesquelles je peux m'appuyer pour réussir mon projet.



CONTENUS

Les objectifs personnels et professionnels qui vont guider mon projet d'installation. Les statuts juridiques, sociaux et fiscaux en agriculture. Les réglementations qui impactent un projet d'installation (droit rural, aides JA, gestion du foncier, urbanisme).

PUBLIC CIBLE et PRE REQUIS

Tout porteur de projet à l'installation en Côte-d'Or.
Ordinateur et connexion Internet pour la réalisation des temps à distance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Des apports par des conseillers-experts et autres intervenants, travaux en sous-groupes et en individuel. Une partie de la formation est réalisée en autonomie sur la plateforme de formation à distance de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (chaque stagiaire dispose d'un compte privé).

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Auto-positionnement en début et fin de formation.
Certification professionnelle « Création ou reprise d'une entreprise agricole », obtenue après validation des compétences selon trois modalités d'évaluation : questionnaire en ligne, présentation orale auprès de professionnels, support écrit. Le candidat doit satisfaire 70% minimum des critères d'évaluation.

TARIF :

Contactez le Point Accueil Installation (PAI) ou le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP) pour étudier les possibilités de prise en charge

Consultez le site <https://www.deveniragriculteurbfc.fr/> pour en savoir + sur le PAI et le PPP

Coût des formations : 35 € / heure de formation. Prises en charge possibles :

- Compte Personnel Formation (consultez votre crédit CPF)

DATES – HORAIRES – LIEUX

18, 21 et 25 septembre 2023	09h00 17h00	MAISON DE L'AGRICULTURE 1 rue des coulots 21 110 BRETENIERE
06, 09 et 13 novembre 2023		
08, 11 et 15 janvier 2024		
12, 15 et 19 février 2024		
25 et 28 mars 2024, 02 avril 2024		
06, 13 et 16 mai 2024		
10, 13 et 17 juin 2024		
16, 19 et 23 septembre 2024		
18, 21 et 25 novembre 2024		

INTERVENANTS :

Conseillers experts en création-reprise d'entreprise agricole, intervention MSA Bourgogne, DDT 21, Chambre d'Agriculture 21, SAFER.

CONTACT : Equipe CertiCREA - 03 80 68 66 00 - certicrea@cote-dor.chambagri.fr

*Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.
Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 80.64 €* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.
Montant basé sur le SMIC horaire au 1^{er} mai 2023